

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 141** Subvention (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Bal (18e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu la convention du 22 décembre 2017 relative à l'attribution d'un acompte de 85.000 euros au titre de 2018 approuvée par délibération des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le Bal (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association le Bal, 6 impasse de la Défense (18e), au titre de l'année 2018, est fixée à 170.000 euros, soit un complément de 85.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. 15948 ; 2018-03529.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 85.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**